



Association Intercommunale  
Asse et Boiron



Comité de Direction

**Préavis no 05/2023**

**Budget d'exploitation 2024**

---

*Responsable : Anthony Hinder*

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

### **Introduction**

Conformément à l'article 93a de la loi du 28 février 1956 sur les communes et associations de commune (LC) ; aux articles 5 et 6 du règlement du 14 décembre 1979 – état au 01.07.2006 - sur la comptabilité des communes et associations de commune (RCCom) et aux dispositions des statuts de l'Association Intercommunale Asse et Boiron, le CoDir établit le budget d'exploitation et celui-ci doit être approuvé par le Conseil Intercommunal avant le 30 septembre.

### **Nouveauté**

Le budget 2024 a été établi selon le nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération "MCH2" pour le secteur public. Ce modèle a pour objectifs de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture sera plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Pour notre association qui gère des bâtiments et infrastructures scolaires, une piscine à Chésereux, la comptabilité se forme sur trois classifications fonctionnelles :

- 2 – formation
- 3 – culture, sport et loisirs
- 9 – finance et impôts

Les libellés des titres est normalisé sur le système bancaire, il nous est fortement recommandé.

### **Budget**

Le CoDir vous présente le budget pour l'année 2024 dont le montant total s'élève à CHF 5'34'920.00, + 5.76 % par rapport à 2023. Deux rubriques majeures : les amortissements planifiés CHF 1'757'557.00, + 4.66% et la charge d'intérêts CHF 364'429.00, + 32.98% pour l'ensemble de avances à terme fixe.

---

## **Commentaires**

### **2 – Formation**

#### **2170 – Bâtiments scolaires**

##### **Bâtiment A-B-C**

Nouveauté pour les salaires du personnel, ils sont comptabilisés de manière distincte dans les domaines concernés. Seuls, les intérêts et les charges sociales du personnel peuvent être comptabilisés par imputations internes.

L'électricité correspond au tarif négocié en 2021. Le prix du mazout de chauffage se stabilise à CHF 1.10 les 100 litres.

Les néons, et plus précisément les lampes fluorescentes linéaires T5 et T8, seront interdits à la vente et à l'importation en Suisse et dans l'UE dès le mois d'août 2023. La raison : le mercure que contiennent ces lampes fluorescentes. Nous allons procéder en plusieurs étapes pour le remplacement de l'éclairage des bâtiments. L'accès aux bâtiments A et B doit être refait, le revêtement se dégrade fortement.

##### **Salles de gym 1-2-3**

L'électricité correspond au tarif négocié en 2021. Le prix des pellets de chauffage se stabilise à CHF 550.00 le m3.

La répartition des charges de sports aux communes est définie selon la convention entre l'AIAB et l'AEE. Cette convention tient compte du temps d'utilisation par le scolaire et les sociétés civiles, soit

respectivement 9h30 et 5h. L'AEE prend en charge le total des amortissements et des intérêts. Le solde des charges est réparti selon les heures d'utilisation.

#### **Restaurant et bibliothèque scolaire**

L'électricité correspond au tarif négocié en 2021. Le prix des pellets de chauffage se stabilise à CHF 550.00 le m3.

Un dernier contrat de maintenance pour les gaines d'extraction monobloc de la cuisine sera établi.

#### **Pavillon**

Le pavillon sert pour l'UAPE et une classe spécialisée.

#### **Bâtiment swisscom - terrain**

On trouve uniquement les charges liées à l'achat du terrain, le bâtiment en lui-même est intégré au restaurant et bibliothèque scolaire.

#### **Place de sports**

La place de sports tient toutes ses promesses, elle est utilisée par les écoles, les sociétés sportives et la population d'Asse et Boiron à satisfaction. Le site doit être surveillé en dehors des périodes scolaires, des personnes non autorisées utilisent les installations au détriment des habitants Asse et Boiron, des problèmes ont été signalés à plusieurs reprises ; ces charges sont dévolues uniquement aux communes. La répartition des charges de sports aux communes est faite selon les mêmes critères que pour les salles de gym.

#### **Parking – CSBC**

Le parking a été séparé du terrain du CSBC

#### **Terrain CSBC**

Il s'agit du bien fonds des structures scolaires, et en particulier l'entretien des espaces verts et surfaces récréatives. Pour diminuer les nuisances sonores pendant les heures scolaires, il a été opté pour l'achat de machines d'entretien électriques.

### **2199 – Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs**

#### **Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs**

Dans cette fonction, on retrouve le législatif, l'exécutif et l'administration en général.

## **3 – Culture, sport et loisirs**

### **3290 – Culture, non mentionné ailleurs**

#### **Culture, non mentionné ailleurs**

Dans cette fonction, on trouve les réceptions.

### **3410 – Sports et Loisirs**

#### **Piscine**

L'électricité correspond au tarif négocié en 2021. La réfection des cunettes est urgente, le revêtement ne tient déjà plus et il endommage les filtres à sable. La piscine sera fermée deux mois au maximum pour que les travaux puissent se faire dans les règles de l'art. L'option retenue par le CoDir est des cunettes en carrelage. Nous avons trouvé deux sociétés qui collaborent, l'une pour l'assainissement, l'autre pour la pose du carrelage. Elles sont reconnues pour être des spécialistes de la réfection des piscines. Il a été décidé de ne pas tenir compte de la fermeture pour l'établissement du budget (durée des travaux non précisément définie).

## Parking – piscine

Rien de particulier

## 9 – Finances et impôts

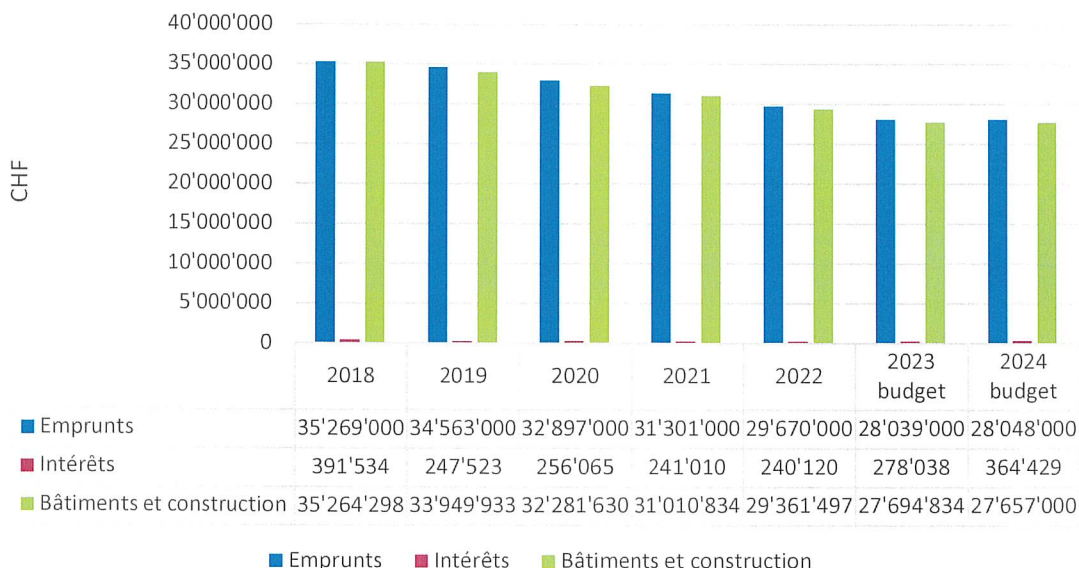
### 9610 – Intérêts

#### Intérêts

Dans les intérêts, il y a le refinancement de deux AFT arrivant à échéance en 2024, respectivement : CHF 550'000.00 à 0.40% et CHF 1'000'000.00 à 0.25%, estimé au taux de 2.2%. Également le financement du préavis 03/2023 – installation et fourniture de l'affichage frontal numérique, CHF 353'000.00 et du préavis 04/2023 – projet de rénovation de la salle de gymnastique n°1, CHF 89'900.00, ainsi que du futur préavis de rénovation de la salle de gymnastique n°1, CHF 1'150'100.00, le tout estimé au taux de 2.2%.

Les intérêts sont imputés aux domaines concernés selon la valeur au bilan au 31 décembre de l'année comptable.

Comparaison Emprunts - Bâtiments et Intérêts



#### Frais bancaires

Frais et commissions bancaires

### 9710 - Redistributions

#### Redistributions

Produits sur la taxe CO2

### 9900 – Postes non ventilables

Parts aux revenus des communes, autrement dit, la participation des communes

#### Commentaires

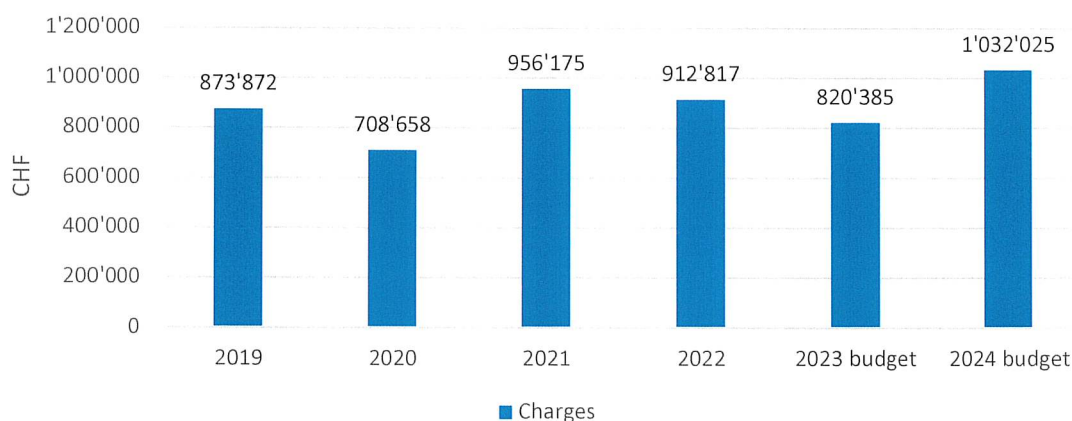
Le budget n'amène pas d'autres commentaires particuliers. Des renseignements complémentaires sont donnés pour les rubriques ayant subi des modifications significatives dans le budget 2024.

## Répartitions des charges

### Communes Asse et Boiron

Titres	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Halles de gym 1-2-3	91'305.00	91'275.00	55'509.00
Place de sports	37'300.00	7'200.00	5'661.00
Administration	54'894.00	58'090.00	62'699.70
Finance	19'216.00	15'564.00	6'789.30
Culture - réception	2'000.00	0.00	0.00
Piscine	806'681.00	627'910.00	763'385.94
Parking piscine	20'629.00	20'346.00	18'733.00
<b>Total</b>	<b>1'032'025.00</b>	<b>820'385.00</b>	<b>912'777.94</b>
Augmentation du budget	25.80%		
Augmentation budget-comptes	13.06%		

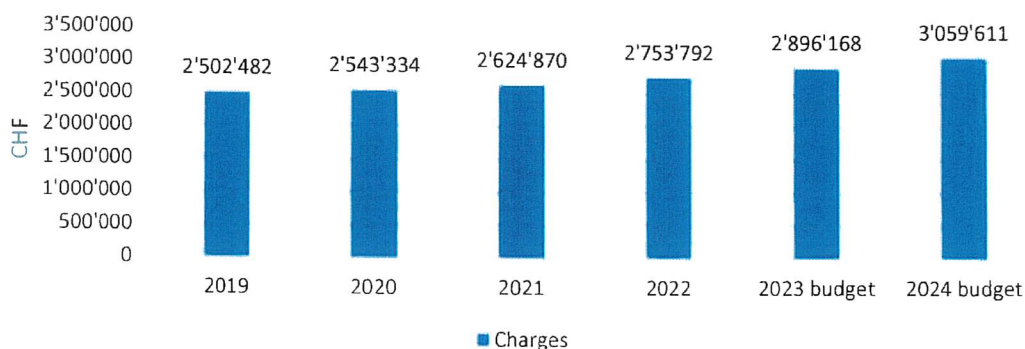
### Variation des charges des communes



### Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron

Titres	Budget 2024	Budget 2023	Comptes 2022
Bâtiments A-B-C	1'355'784.00	1'385'662.00	1'365'051.10
Halles de Gym 1-2-3	623'695.00	526'346.00	497'503.65
Restaurant / médiathèque	790'738.00	739'475.00	655'137.67
Pavillon	21'385.00	10'220.00	9'984.85
Place de sports	105'943.00	105'075.00	103'774.81
Parking CSBC	24'091.00	0.00	0.00
Terrain CSBC	137'975.00	126'750.00	119'700.83
<b>Total</b>	<b>3'059'611.00</b>	<b>2'893'528.00</b>	<b>2'751'152.91</b>
Augmentation du budget	5.74%		
Augmentation comptes-budget	11.21%		

## Variation des charges AEE



### Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de Direction de l'Association Intercommunale Asse et Boiron vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil intercommunal Asse et Boiron**

- Dans sa séance du 12 septembre 2023 ;
- Vu le préavis du CoDir N° 05/2023 "Budget d'exploitation 2024" ;
- Oui le rapport de la Commission de Gestion ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

### **Décide**

- D'accepter le budget d'exploitation 2024 tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de Direction dans sa séance du 22 août 2023 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal Asse et Boiron.

Annexe : budget 2024 / plan de dépense d'investissement

Au nom du  
Comité de Direction

Le Président  
S. Melly

La Secrétaire  
M. Bardel

